

22 août 1962....

Le 22 août 1962 : attentat du Petit-Clamart! De Gaulle échappe par miracle à cette embuscade grâce au réflexe de son chauffeur et au mauvais fonctionnement d'un pistolet-mitrailleur! Le sort du lieutenant-colonel Jean-Marie Bastien-Thiry est scellé: il sera le martyr de la cause de l'Algérie française et aura tout perdu sauf l'honneur! Lire à ce sujet l'article de Patrick Perotto en suivant ce lien.

ou dans lire la suite où nous le reproduisons in extenso.

Le 22 août 1962, l'opération Charlotte Corday échoue au Petit-Clamart. Son instigateur, le Lorrain Bastien-Thiry, est fusillé six mois plus tard.

« A terre, Père », dans la DS noire le général de Boissieu hurle. Les balles sifflent à l'extérieur. Les pneus sont visés mais les tireurs ignorent qu'ils sont increvables. Une rafale perce la vitre arrière de la berline. Quelques secondes plus tôt, elles auraient tué Yvonne de Gaulle. Francis Marroux, le chauffeur appuie à fond sur l'accélérateur. La voiture tangué, est percutée par une Estafette d'où, une mitrailleuse à la main, un homme tente de tirer. L'arme s'enraye.

Né à Lunéville

Comme un an plus tôt à Port-sur-Seine, le président de la République, De Gaulle, s'en sort indemne. L'attentat du Petit-Clamart, baptisé "opération Charlotte Corday" par le commando proche de l'OAS, a échoué. En ce début de soirée du 22 août 1962, un informateur a prévenu les membres du commando du départ du couple élyséen pour Villacoublay, où un hélicoptère l'attend pour s'envoler vers Colombey, et surtout de l'itinéraire décidé à la dernière minute.

Le général sait qu'en ces temps troublés, sa vie est en danger. Le 19 mars, l'indépendance de l'Algérie a été proclamée et depuis le début de l'été, la France voit arriver par dizaines de milliers ceux que l'on appelle les rapatriés. Les partisans de l'Algérie française, qui avaient ramené De Gaulle au pouvoir, s'estiment trahis. Un putsch a échoué et les plus radicaux ont créé l'Organisation armée secrète (OAS).

Après l'attentat, une chasse à l'homme s'engage. Très vite, des membres du commando sont arrêtés. Parmi eux, un lieutenant-colonel qui travaille à la cité de l'Air à Paris, Jean-Marie Bastien-Thiry. Né à Lunéville, marié et père de trois petites filles, fervent catholique, ce polytechnicien de 35 ans est un brillant scientifique, inventeur de deux missiles antichars.

Profitant de l'émotion - justifiée - suscitée par l'attentat, De Gaulle fait approuver par référendum l'élection du président de la République au suffrage universel en septembre.

Neuf hommes comparaissent devant la cour militaire de justice au fort de Vincennes le 28 janvier 1963 et six sont jugés par contumace.

Le militaire lorrain, qui plaide non-coupable, argumente dans une longue déclaration. Il affirme avoir agi au nom de la légitime défense.

« Il mérite d'être un martyr »

Le 4 mars, les trois initiateurs de l'opération sont condamnés à mort dont Bastien-Thiry. De Gaulle gracie ses deux comparses, mais pas lui. « Les Français ont besoin de martyrs. Je leur donne Bastien-Thiry. Ils pourront en faire un martyr. Il le mérite », justifie le général. Une semaine plus tard, au petit matin, un chapelet à la main, l'officier est fusillé au fort d'Ivry. Ce sera la dernière exécution politique en France.

Le Canard enchaîné écrit : « C'est la honte qui rase les murs. Une certaine justice aussi semble-t-il. Le lieutenant-colonel Bastien-Thiry est mort, je ne dis pas pleuré mais plaint par un très grand nombre de Français, même parmi ceux

les plus farouchement hostiles à sa cause ». En 1968, les autres condamnés seront tous graciés.

Patrick PEROTTO